



PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Modification d'exploitation de la carrière d'argile « la Plaine du Chêne » - Saint-Cyr-des-Gâts

En application de l'article R. 181-46 du code de l'environnement, une consultation du public par voie électronique est réalisée, conformément aux dispositions de l'article L. 123-19-2 de ce même code, du 26 septembre 2022 au 10 octobre 2022 sur la demande portant modification des conditions d'exploitation de la carrière d'argile de la Plaine du chêne, exploitée par la Société Bouyer Leroux, située sur le territoire de la commune de Saint-Cyr-des-Gâts.

Pendant la durée de la participation du public, le dossier est consultable sur le site internet des services de l'État en Vendée à l'adresse suivante: <https://www.vendee.gouv.fr>.

Du 26 septembre au 10 octobre 2022, le public peut formuler ses observations à l'adresse électronique suivante: pref-participationdupublic@vendee.gouv.fr (objet : Carrière de la Plaine du chêne).

A l'issue de la participation du public, l'autorité compétente pour prendre la décision est le préfet de la Vendée. La procédure doit aboutir soit à un arrêté préfectoral portant prescriptions complémentaires soit à un refus de la demande susvisée.

Au plus tard à la date de publication de la décision prise par le préfet de la Vendée, seront publiés, sur le site internet des services de l'État en Vendée, la synthèse des observations et propositions qui auront été émises par le public.

Cet avis sera affiché sur le site internet des services de l'État en Vendée et à la mairie de Saint-Cyr-des-Gâts.